



**Administration
centrale**



Paris la Défense, le 19 avril 2018

Madame la Secrétaire Générale,

Organisé par le comité d'action sociale (CLAS) de Paris, l'arbre de Noël du personnel de l'administration centrale du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires doit se tenir cette année le vendredi 7 décembre 2018 de 18 heures à 21 heures au Parc Floral de Vincennes (75).

Ce choix a été effectué, comme chaque année, par la commission « œuvres sociales et collectives » du CLAS le 25 janvier dernier, après avoir reçu plusieurs prestataires proposant des manifestations adéquates pour un arbre de Noël. La fête foraine a été retenue, notamment sur des critères d'accessibilité dans Paris, de capacité en termes d'accueil, d'originalité de la prestation au vu de son caractère unique dans la région, etc...

Par ailleurs, elle a fait l'unanimité auprès des agents dans le retour de l'enquête effectuée en 2017 sur les besoins exprimés et permet de diversifier le spectacle, puisque des spectacles de cirque avaient été sélectionnés en 2016 et 2017.

Cette fête a déjà été proposée aux agents en 2012 et 2014. Les retours des agents ont été unanimes et très positifs car elle permet de satisfaire toutes les tranches d'âge, de 3 à 12 ans et les séances avaient été privatisées permettant aux enfants d'accéder sans attente aux attractions. Il en sera de même cette année.

Comme les fois précédentes, l'acte d'engagement a été rédigé par le bureau des marchés de la DAF. Il n'est cependant toujours pas signé par le Directeur des Ressources Humaines, qui estime qu'un marché en procédure adaptée aurait dû être passé.

Or, le bureau des marchés et la DAJ ont confirmé qu'il n'est pas nécessaire de passer de MAPA dans la mesure où il s'agit d'une prestation artistique unique (exception prévue dans le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, article 30).

D'ailleurs, au vu de cet avis de la DAJ, le Directeur des Ressources Humaines s'est engagé au cours de la réunion plénière du CCAS du 14 mars dernier devant l'ensemble des représentants du personnel et de l'administration, à signer l'acte d'engagement.

Il a demandé un délai pour permettre à l'administration de rédiger le rapport justifiant le spectacle unique et artistique. Conformément à notre demande, il a demandé à la Cheffe du département CRHAC (Vice-Présidente du Clas) de contacter directement le prestataire pour le rassurer afin qu'il ne se rétracte pas.



Administration
centrale



Quelle ne fut pas la surprise des représentants du personnel lorsque le prestataire a contacté directement la Présidente du Clas le 30 mars dernier pour l'informer qu'il n'avait eu aucun retour de l'administration et qu'il menaçait de se rétracter, si une réponse ne lui était pas apportée dans la semaine ?

Les enfants des agents vont se trouver sans spectacle de fin d'année, si cette situation perdure, car lors de la réunion plénière qui s'est tenue le jeudi 5 avril dernier, la Vice-Présidente a informé les membres du Clas qu'elle ne savait pas si le Directeur des Ressources Humaines signerait l'acte d'engagement, malgré ses affirmations antérieures et les accords du bureau des marchés et de la DAJ, ce qui est inacceptable pour les représentants du personnel.

Nous y voyons une remise en cause de la note du 6 mai 2011 sur les modalités d'organisation de la manifestation «arbre de Noël», là encore malgré les affirmations rassurantes du Directeur des Ressources Humaines lors de la réunion du CCAS du 14 mars 2018.

À ce titre, nous nous permettons de vous solliciter pour une demande d'audience inter-syndicale urgente afin de vous faire part des dysfonctionnements de cette commission au sein du Clas de Paris et de garantir le spectacle de Noël retenu par le CLAS pour les agents.

Si le prestataire venait à se rétracter, nous ne manquerions pas d'adresser un tract inter-syndical à l'ensemble des agents de l'administration centrale les informant qu'ils n'auront pas de spectacle de fin d'année.

Comptant sur votre compréhension et dans l'attente de votre réponse favorable, l'ensemble des représentants du personnel vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'assurance de leur considération respectueuse.

Philippe Le-Guillou

Marie-Christine Van Marle

Luc Bodinate

Dominique Vincent

FO

CGT

UNSA

CFDT